



RÉUSSIR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

Réduire les charges de fonctionnement, améliorer la qualité des services publics, agir pour le climat et soutenir l'économie locale... sont autant de bénéfices apportés par la rénovation énergétique des bâtiments publics. Investir dans la rénovation assure donc des retombées positives directes pour le territoire et favorise l'exemplarité auprès des citoyens.

Les pistes d'actions sont nombreuses et nécessitent de mettre en oeuvre une méthode permettant de prioriser les travaux et de savoir s'entourer des compétences requises.



PROGRAMME
ACTEE
Financer et accompagner la
rénovation énergétique des
bâtiments publics



I. LA RÉNOVATION : UN ENJEU FORT POUR LES COLLECTIVITÉS

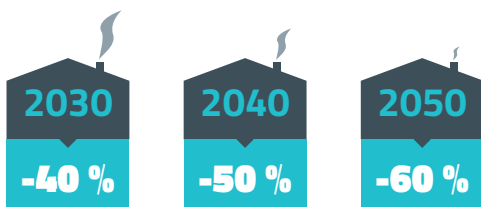
Le parc des bâtiments publics totalise 280 millions de m² pour une consommation moyenne de 250 kWh/m² par an contre 50 kWh par an selon les normes actuelles.

Ce patrimoine bâti représente 82 % de la consommation et 76 % des dépenses d'énergie d'une collectivité.

La rénovation énergétique permet non seulement de diminuer les émissions en CO₂, mais également de réduire les charges de la collectivité, tout en améliorant le confort de ses usagers.

Entré en application en octobre 2019, le dispositif Eco-énergie tertiaire impose une réduction de la consommation énergétique pour les bâtiments des secteurs privé et public à usage tertiaire de plus de 1 000 m² : administration publique, enseignement, santé humaine, action sociale...

Objectifs d'économie d'énergie fixés par le dispositif Eco-énergie tertiaire :



Ces objectifs de réduction s'appliquent sur les consommations des bâtiments en 2010. Différentes méthodes d'évaluation existent (voir guide dédié ACTEE/FNCCR).



A ALLION

REPÈRES.



57 €

**DE DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES
DES BÂTIMENTS PUBLICS
PAR AN ET PAR HABITANT**



+10 %

**D'AUGMENTATION DE LA PART ÉNERGIE DANS
LE BUDGET DES COMMUNES EN 10 ANS**

II. COMMENT RÉDUIRE LES DÉPENSES D'ÉNERGIE SIMPLEMENT ?

LES ACTIONS À GAINS RAPIDES

Il est préférable de viser une rénovation globale dès l'émergence d'un projet, ceci afin de ne pas compromettre des opérations futures. Par exemple, il n'est pas conseillé de remplacer les huisseries avant d'isoler par l'extérieur ou de dimensionner la chaudière avant d'isoler et donc d'avoir un besoin de puissance moindre...

Mais dans certaines situations, il peut être nécessaire de devoir démontrer l'efficacité des actions d'économie d'énergie grâce à des solutions simples.

Il s'agit tout d'abord de bien connaître son patrimoine, notamment en termes d'usages, de fréquentation. Ceci permet d'optimiser les contrats énergétiques (abonnement, achat groupé, etc.) mais également de réguler les installations en fonction des réduits de nuit ou week-end ou de planning d'utilisation. Enfin il s'agit de ne pas négliger la sensibilisation des usagers aux pratiques économes en énergie.

Des investissements mineurs ou des pratiques vertueuses sont également sources d'économies d'énergie. Certaines dépenses peuvent être amorties en quelques mois grâce aux gains financiers réalisés.

ÉCLAIRAGE

- Diminuer le nombre de sources lumineuses
- Organiser le travail en fonction de l'éclairage naturel
- Poser des lampes basse consommation (leds)
- Nettoyer régulièrement les vitrages et luminaires
- Installer des éclairages d'appoint sur les postes de travail
- Installer des détecteurs dans les espaces à occupation intermittente
- Poser des cellules photoélectriques pour privilégier la lumière naturelle
- Installer des programmeurs en fonction des périodes d'utilisation
- Privilégier les parois avec des couleurs claires



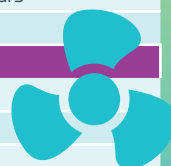
SYSTÈMES

- Désembouer les réseaux de chauffage
- Adapter la vitesse des circulateurs
- Améliorer l'isolation de la chaudière
- Arrêter la chaudière ou la passer en mode été
- Adapter la température de consigne selon la température extérieure
- Calorifuger les conduites de chauffage
- Equiper les départs de circuits de vannes d'équilibrage
- Réparer les émetteurs défectueux
- Installer des panneaux réflecteurs derrière les radiateurs
- Poser des robinets thermostatiques



VENTILATION

- Changer les filtres des ventilo-convecteurs
- Réduire les débits d'air neuf
- Nettoyer les systèmes de ventilations
- Programmer la ventilation en fonction de l'occupation



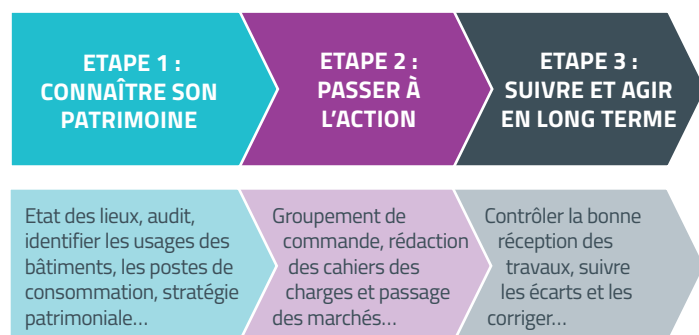
III. AGIR AVEC MÉTHODE

Pour agir, la collectivité doit tout d'abord réaliser un diagnostic complet de l'état de son patrimoine. Le parc de bâtiments peut être hétérogène, tant dans la nature des bâtiments concernés (locaux administratifs, écoles, salles des fêtes, équipements sportifs, ateliers techniques, logements...) que de leur potentiel d'économie d'énergie (année de construction, vétusté, matériaux employés, contraintes architecturales...).

Cette parfaite connaissance du patrimoine permet d'identifier les priorités au regard du potentiel d'économie d'énergie et d'enclencher une stratégie patrimoniale ambitieuse.

La réussite d'un projet repose assurément sur la qualité du dialogue entre les parties-prenantes en interne (collectivité) et à l'externe (partenaires, prestataires...).

La démarche s'appuie ainsi sur trois étapes majeures garantissant des résultats mesurables :



FOCUS SUR L'AUDIT

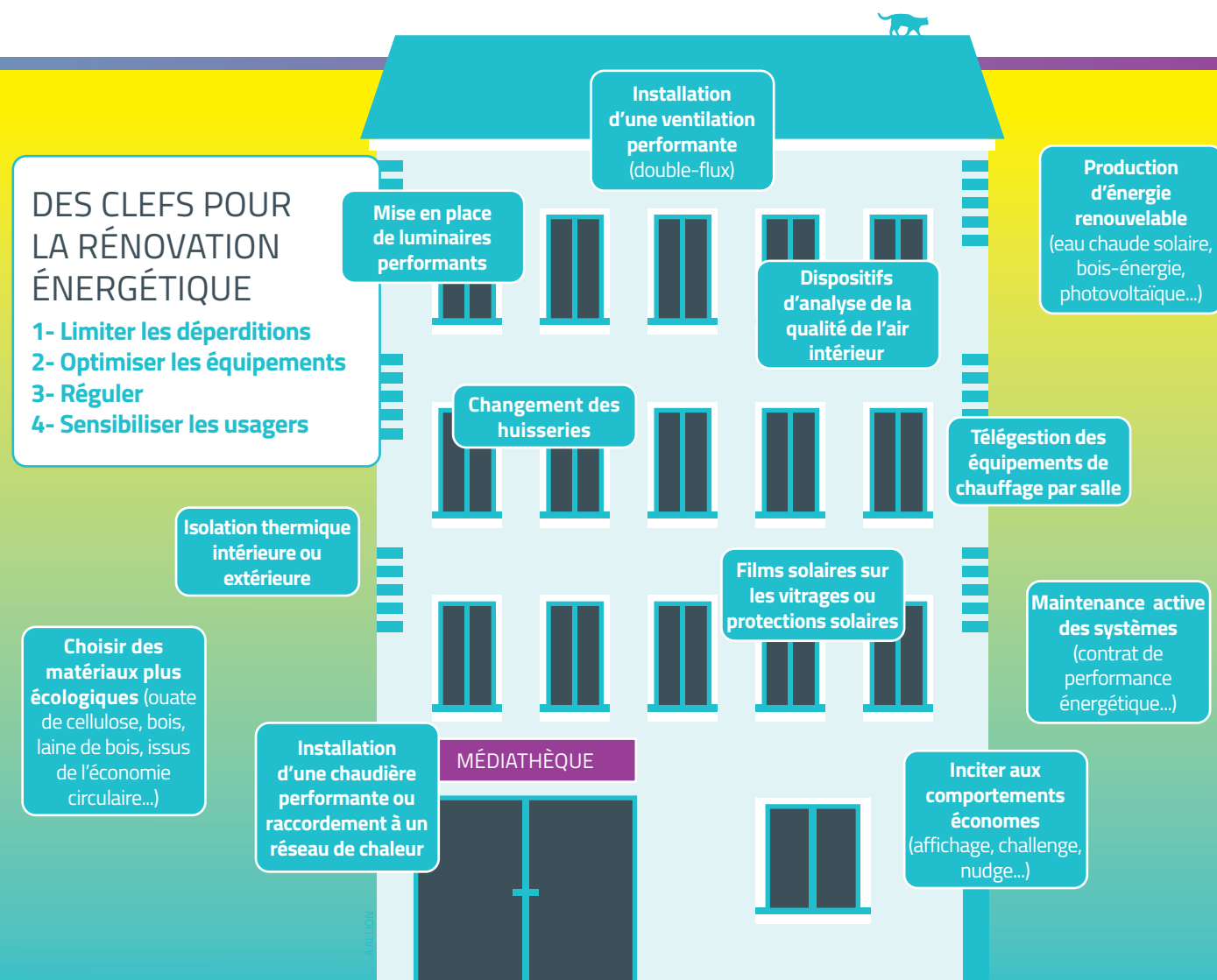
L'audit énergétique est une étude technique approfondie et exhaustive se concentrant sur un bâtiment particulier. Il comprend un diagnostic complet et préconise des scénarios d'améliorations suivant les besoins du maître d'ouvrage.

L'audit fournit notamment :

- une analyse du système constructif ;
- une connaissance fine du bâti et de son fonctionnement ;
- une hiérarchisation des travaux à engager ;
- une articulation avec les travaux de mise aux normes ;
- un plan pluriannuel des travaux ;
- un calendrier de mise en œuvre.

Pour une collectivité, un audit s'envisage :

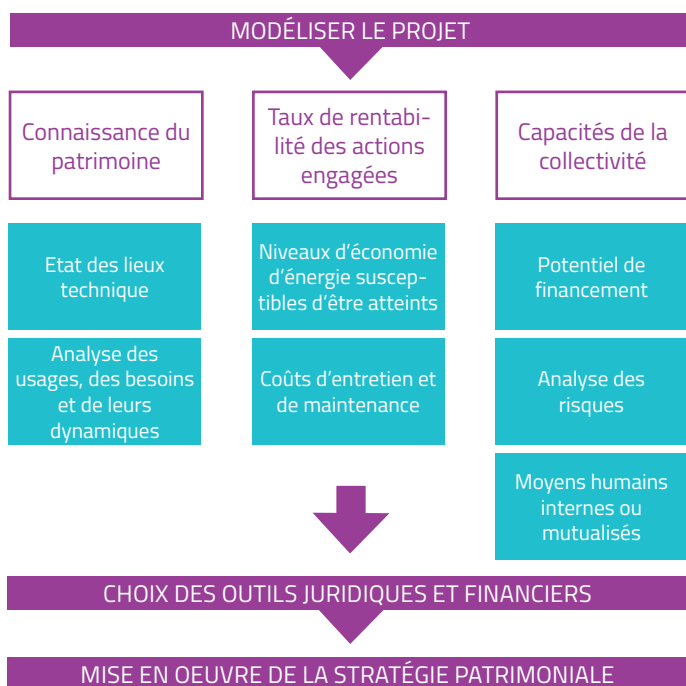
- Selon la connaissance du MO et des paramètres énergétiques du bâtiment ;
- Après un pré-diagnostic pour les bâtiments complexes (peut être inclus dans l'audit) ;
- Pour un coût moyen s'élevant entre 5 k€ et 10 k€ par audit (moyenne) ;
- Sous forme de marché public avec mise en concurrence de prestataires reconnus et certifiés (pour les audits en bouquet de bâtiments, coûts >40 k€) ou simple prestation de service (<40k€)



IV. LA MÉTHODE «ACTEE» DE PASSAGE À L'ACTION

Depuis 2019, la FNCCR porte le programme national ACTEE. Celui-ci vise à faire émerger des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics en facilitant la démarche pour les collectivités. Le programme prévoit un soutien financier au diagnostic et la mise à disposition d'outils clef en main pour les territoires.

ACTEE apporte ses conseils aux collectivités dans le sens d'une méthode éprouvée :



V. QUELLES AIDES MOBILISER ?

Plusieurs solutions existent pour financer des projets de rénovation énergétique. Différentes aides financières sont mobilisables auprès des syndicats d'énergie, des départements, des régions (dont FEDER), de l'Etat (DSIL) et de l'Europe. L'ADEME apporte également des aides pour les énergies renouvelables thermiques dans le cadre du Fonds Chaleur.

Il existe aussi des solutions de prêts bonifiés, notamment la démarche Intracting de la Banque des Territoire qui est déterminée en fonction du potentiel d'économie d'énergie.

Les certificats d'économies d'énergie (CEE) représentent également un moyen de financement important : à chaque action d'économie d'énergie correspond une fiche CEE, que l'on peut valoriser financièrement soit directement auprès d'une plateforme dédiée soit en les mutualisant à l'échelle d'un territoire. La collectivité peut ainsi déclencher un cycle vertueux où les travaux d'économies d'énergie génèrent des financements pour d'autres opérations.



Pour la plupart de ces dispositifs d'aides, la FNCCR a édité des guides pratiques disponibles sur son site Internet ou sur simple demande.

Enfin, en complément des aides financières, la collectivité peut bénéficier d'un soutien technique dans son projet grâce à des facilitateurs locaux mis à disposition :

- Économes de flux dans le cadre du programme ACTEE
- Conseillers en énergie partagés
- Agents spécialisés et mutualisés des syndicats d'énergie
- Agents des agences locales et régionales de l'énergie et du climat
- Conseillers des Espaces Info Energie



La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR – Territoire d'énergie) est une association de collectivités locales entièrement dévolue à l'organisation de services publics locaux (énergie, eau, numérique, déchets). Organisme représentatif, elle regroupe à la fois des collectivités (communes, communautés, métropoles, syndicats d'énergie, départements, régions...) qui délèguent les services publics et d'autres qui les gèrent elles-mêmes (régies, SEM, coopératives d'usagers...). Elle rassemble plus de 800 collectivités regroupant 60 millions d'habitants en France continentale mais également dans les zones non-interconnectées et les territoires ultramarins.

FNCCR 2021

TOUS DROITS RÉSERVÉS

Reproduction partielle ou totale uniquement avec autorisation et mention de l'auteur



Fédération nationale des collectivités concédantes et régies
20 bd Latour-Maubourg
75007 Paris
www.fnccr.asso.fr
01 40 62 16 40



Allo ACTEE
0 800 724 724
Service et appel gratuits

DU LUNDI AU VENDREDI 10H-12H / 14H-16H